

<https://enseignants.se-unsa.org/Programmes-EPS-au-lycee-les-propositions-du-SE-Unsa-au-CSE>



Programmes EPS au lycée : les propositions du SE-Unsa au CSE

- Je suis... - Prof d'EPS - Métier -

Date de mise en ligne : vendredi 21 décembre 2018

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Mardi 18 et mercredi 19 décembre, un Conseil supérieur de l'Éducation exceptionnel de deux jours a été réuni pour se prononcer sur l'ensemble des futurs programmes du lycée.

En aboutissement de ses nombreuses réflexions et contributions aux programmes d'EPS, le SE-Unsa y a présenté des amendements sur des points très spécifiques, ses demandes sur la réorganisation des textes ayant déjà été prises en compte.

Dans le champ d'apprentissage n°4, le SE-Unsa qui avait regretté le remplacement de « faire basculer le rapport de force » par « gagner », l'enjeu de victoire prenant alors le dessus sur l'enjeu de maîtrise du rapport, a demandé le retour à la phrase initiale.

Le CSE s'est prononcé majoritairement pour cet amendement.

Dans le champ d'apprentissage n°5, le SE-Unsa qui avait dénoncé le retrait de la pratique du yoga du projet de texte, déjà utilisée dans de nombreux établissements, et dont les enjeux de maîtrise de soi méritent une préconisation commune, a demandé son retour dans la liste nationale.

La demande du SE-Unsa a été satisfaite.

Enfin, dans le champ d'apprentissage n°5, le SE-Unsa a également demandé l'ajout des mots "et noter l'évolution de ses ressentis (musculaires, respiratoires, émotionnels, psychologiques ...)" venant compléter l'item "utiliser un carnet d'entraînement afin de suivre et réguler son plan de travail".

En conclusion, si le projet initial des programmes d'EPS présentait des avancées intéressantes et indispensables que le SE-Unsa a soutenues, le texte présenté en CSE a laissé apparaître un certain retour en arrière.

C'est donc regrettant un recul sur l'ouverture aux attentes et besoins des élèves, dénonçant le retrait de nouvelles pratiques et de nouvelles conceptualisations, que le SE-Unsa s'est abstenu sur le programme de l'enseignement commun obligatoire.

Concernant l'enseignement optionnel, le SE-Unsa s'est également abstenu. Dès le début des concertations, il avait reproché au texte d'avoir l'ambition d'une spécialité EPS sans l'être, une spécialité que le SE-Unsa réclame depuis l'ouverture des débats.

La profession est désormais dans l'attente de la publication des textes.

Le SE-Unsa rappellera, comme il le fait depuis l'ouverture des concertations sur les programmes, son exigence de formation et d'accompagnement des collègues dans le cadre de ces nouvelles dispositions, ainsi que de textes d'accompagnement pour donner des repères de progressivité.